

Compte rendu de la séance du 15 janvier 2015

Secrétaire(s) de la séance: Charles BIBERSON

Ordre du jour:

Délibération choix de l'architecte pour la réflexion pour le volet urbain dans le cadre du projet de développement durable de la Commune de Floirac
Site internet

Questions diverses

Préparation inauguration le 31 janvier

Délibérations du conseil:

Choix architecte pour le projet de développement durable Commune (D 2015 001)

Dans le cadre du projet de revitalisation de la Commune de Floirac, Monsieur Afif LAZRAK Sous-Préfet de Gourdon, Lot a informé Monsieur le Maire de la Commune qu'il pourrait solliciter une aide de l'Etat. Ainsi la Commune pourrait mener une réflexion pour le volet urbain du projet qui comprend un réaménagement des espaces publics, la gestion des eaux pluviales, l'étude d'un contournement du bourg, l'organisation du stationnement, etc.

Plusieurs réunions ont eu lieu:

- le mardi 16 décembre en présence de Monsieur Afif LAZRAK, Sous-Préfet de Gourdon, Lot.
- le jeudi 18 décembre en présence de Monsieur Pierre SICARD, architecte des bâtiments de France,

Monsieur le Maire a sollicité trois architectes, deux ont décidé de répondre favorablement à la proposition.

Madame Gaëlle DUCHENE a présenté son offre le lundi 5 janvier 2015 et Monsieur Julien DUMOLARD le mardi 13 janvier 2015. Chacun est entouré d'une d'équipe pour mener un diagnostic dans le domaine de l'architecture, le paysage urbain et les réseaux.

Lors de ces quatre réunions l'ensemble des Conseillers Municipaux ont été prévenus pour y participer.

Monsieur le Maire explicite les deux offres qui sont presque similaires: la présentation de l'équipe, la phase de diagnostic et la phase esquisse, ainsi que le coût de l'opération. Les élus ont apprécié l'intervention du paysagiste de l'équipe de Monsieur Julien DUMOLARD.

Le Conseil Municipal précise avant le vote que l'architecte qui sera choisi devra veiller à être attentif aux propositions des élus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de retenir l'offre de Monsieur Julien DUMOLARD, architecte DPLG et de son équipe :
 - o Monsieur Yoann MOLARD-AUCLAIR paysagiste HES
 - o Monsieur Malic BENAIDA, économiste/ingénieur BTP,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'année 2015,
- et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et autorise celui-ci à signer toutes les pièces nécessaires.

Site Internet (D 2015 002)

Madame Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE présente trois offres pour que la Commune soit équipée d'un site Internet. Pour que la proposition soit lisible un tableau de présentation est distribué à chaque élu. Trois constructeurs de sites ont été sollicités : le Centre départemental de Gestion du Lot, le réseau des communes et Madame Nathalie BOUAT-MEZARD: type du site, mise en place, forfait annuel, lissage possible sur 4 ans, coût total sur 3 ans, délai et avantages.

Le Conseil Municipal s'oriente pour une proposition : sur mesure du site et dépannages rapides et personnalisés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité sauf un vote Madame Annie BOUAT décide :

- que la proposition de Madame Nathalie BOUAT-MEZARD, domiciliée à Floirac, est retenue. Elle réalisera un site sur mesure, et sera à même de faire des dépannages rapides et personnalisés,
- que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2015,
- et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et autorise celui-ci à signer toutes les pièces nécessaires.

Les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le tribunal administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur publication.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration du 31 janvier 2015: le Conseil Municipal donne leur accord pour que Monsieur le Maire et Monsieur Philippe GERFAULT se chargent de la collation.
- Les invitations pour les habitants de la Commune seront prêts vendredi 16 janvier et les élus volontaires Monsieur Michel LIBANTE, Madame Annie BOUAT, Monsieur Philippe GERFAULT et Madame Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE commenceront la distribution après le 19 janvier.
- Les différentes commissions sont invitées à préparer leurs projets pour l'élaboration du budget prévisionnel.

La séance est clôturée à 22h10